



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

2 décembre 2001

**PROTOCOLE D'ACCESSION DU TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN,
PENGHU, KINMEN ET MATSU À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À DOHA LE 11 NOVEMBRE 2001**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu a déposé entre mes mains, le 2 décembre 2001, un instrument de ratification du Protocole susmentionné, par lequel il reconnaît être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 12 novembre 2001.

Conformément à son paragraphe 10, le Protocole entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 1^{er} janvier 2002.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 11 du Protocole.

Mike Moore
Directeur général

01-6173

WT/Let/411